

Communiqué de la Société Française de Médecine Vasculaire (SFMV) et du Groupe Français d'Etudes sur l'Hémostase et la Thrombose (GFHT)



QUESTIONS AUTOUR DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 ET LE RISQUE DE THROMBOSE

Ces questions/réponses tiennent compte des données de la science au 2 avril 2021 et peuvent évoluer dans le temps avec les modifications des connaissances

Qu'est-ce qu'une phlébite ? une embolie pulmonaire ?

La phlébite, ou thrombose veineuse profonde, est la formation d'un caillot sanguin dans une veine, essentiellement des membres inférieurs. Lorsqu'un fragment de ce caillot se détache, il peut migrer vers les poumons à l'origine d'une embolie pulmonaire. Ces deux entités sont souvent rassemblées sous le terme de « Maladie Thrombo-Embolique Veineuse (MTEV) ».

Dans quelles circonstances ces thromboses surviennent elles ? et sont-elles graves ? Y a-t-il un risque accru de survenue de phlébite des membres inférieurs (thrombose veineuse profonde) ou d'embolie pulmonaire après vaccination ?

Les thromboses veineuses profondes et embolies pulmonaires surviennent généralement au décours d'une intervention chirurgicale, d'une immobilisation prolongée, d'une fracture..., mais peuvent également survenir sans cause identifiée. Les cas graves d'embolie pulmonaire peuvent être responsables de syncope, hypotension voire de décès soudain. Le risque de phlébite et d'embolie pulmonaire est de 1 à 2 cas pour 1.000 habitants par an dans la population générale en France. Les vaccins ne s'accompagnent pas d'un risque accru de thrombose veineuse ou d'embolie pulmonaire.

En ce qui concerne les vaccins anti COVID-19, à ce jour, une trentaine de cas de thrombose veineuse et embolies pulmonaires ont été signalés parmi les 5 000 000 de personnes ayant reçu les vaccins anti COVID-19 en Europe. Le risque de caillots sanguins est donc très rare : environ 1 ou 2 personnes sur 250 000 et à l'heure actuelle, il n'est pas prouvé que ces évènements soient la conséquence de la vaccination ; ils peuvent être fortuits.

Les formes de thrombose survenues chez les personnes vaccinées avec le vaccin Astra Zeneca qui ont conduit à la suspension temporaire de cette vaccination sont-elles particulières ?

Il n'y a pas d'augmentation globale du risque de développer un caillot sanguin après avoir reçu l'un des vaccins COVID-19 approuvés, y compris le vaccin fabriqué par AstraZeneca. En revanche, une forme extrêmement rare de caillot sanguin survenant dans le cerveau, appelée thrombose veineuse cérébrale sinusale (TVCS), associée à une diminution des plaquettes (cellules qui participent à la coagulation) est apparue chez un petit nombre de personnes recevant le vaccin d'AstraZeneca, de l'ordre de 1:250 000 à 1:1 000 000. Des cas très rares de thrombose veineuse intra-abdominale ont aussi été rapportés après injection de ce vaccin.

Pourquoi?

Le mécanisme de ces thromboses observées au niveau cérébral avec le vaccin AstraZeneca est d'ordre immunologique, c'est-à-dire dû à des anticorps contre des facteurs plaquettaires ; il est différent des mécanismes habituels de formation des caillots à l'origine des MTEV. Ces formes de thrombose sont donc très particulières et doivent être distinguées des formes diagnostiquées habituellement.

Peut-on expliquer que ces thromboses surviennent plutôt chez des jeunes ? des femmes ?

Les cas recensés à ce jour concernent effectivement principalement des femmes jeunes. On ne connait pas actuellement de prédisposition particulière à ce type de thrombose, ni l'impact de circonstances associées (rôle de la contraception oestro-progestative par exemple).

Comment expliquer simplement ce type de thrombose ? y a-t-il un traitement préventif possible ? curatif ?

Ce type de thrombose serait en relation avec une activation exagérée des plaquettes sanguines qui, en s'agrégeant les unes aux autres sont à l'origine du caillot. Il n'existe pas de traitement particulier à mettre en place pour les prévenir. Si une telle thrombose survient, le traitement à mettre en place est similaire à celui actuellement utilisé dans les autres cas de thromboses « immunologiques ». Il n'y a donc pas de raison de prescrire préventivement un traitement anticoagulant pour éviter ce type de thrombose

Pourquoi réserver le vaccin Astra Zeneca aux patients de plus de 55 ans ?

Les cas rapportés ayant essentiellement affecté des sujets jeunes, les autorités de santé ont décidé de réserver ce vaccin aux plus de 55 ans.

Les personnes ayant déjà eu une thrombose doivent elles se faire vacciner ? Pourquoi ? Peuvent-elles recevoir le vaccin Astra Zeneca ?

Oui. Il n'y a pas d'augmentation globale du risque de développer un caillot sanguin après avoir reçu l'un des vaccins approuvés COVID-19, y compris le vaccin AstraZeneca. Les thromboses très rares et très particulières décrites après administration du vaccin AstraZeneca ont un mécanisme très diffèrent du mécanisme « habituel » de thrombose veineuse. Les personnes ayant déjà développé une thrombose ne sont pas plus à risque de développer cette complication.

Les personnes porteuses d'un facteur V Leiden peuvent elles se faire vacciner ? Sont-elles à risque de développer ces complications rares ?

Oui, les personnes doivent se faire vacciner. Le fait d'avoir une tendance à la coagulation du sang (comme le facteur V Leiden) peut vous exposer à un risque plus élevé de MTEV, mais ce risque n'est pas augmenté par les vaccins, et là encore les mécanismes ayant conduit aux formes rares de thrombose cérébrale avec le vaccin AstraZeneca sont complètement différents. De plus, les personnes atteintes du COVID-19 ont un risque plus élevé de développer des caillots sanguins, et le vaccin vous protégera contre le développement d'une MTEV.

Doit-on prendre un traitement anticoagulant si on souhaite se faire vacciner? Doit-on surveiller ses plaquettes et les D dimères après vaccination?

Aucun traitement préventif n'est à envisager avant ou après vaccination. En revanche, si vous prenez un traitement anticoagulant celui-ci ne doit pas être interrompu. En cas de traitement anticoagulant, il faut appliquer une pression légère au site du vaccin pour éviter les saignements. Il n'y a pas non plus de surveillance biologique particulière à envisager.

J'ai eu la Covid-19 en 2020 et ai plus de 55 ans ; puis-je avoir l'injection du vaccin Astra Zeneca.

Oui, en suivant les recommandations habituelles après l'infection COVID.